



Démission et préavis

Par **Sev74**, le **08/06/2021 à 10:14**

Bonjour,rnrnJ ai posé hier ma démission à mon patron. Suis-je obligé de faire mon préavis sachant que, de janvier à mi mars, j'étais en arrêt de travail et que je n'ai jamais passé la visite de reprise ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **08/06/2021 à 11:29**

Bonjour,rnrnVotre démission est une chose, la viste médicale de reprise en est une autre, elles n'ont aucun rapport entre-elles. Vous devez donc accomplir votre préavis sauf accord écrit mutuel et direct avec votre employeur.

Par **Lag0**, le **09/06/2021 à 07:46**

Bonjour,rnrnSi l'employeur n'a pas organisé la visite de reprise, votre contrat de travail demeure suspendu !!!rnrn<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000038161351/>
rnrn[quote]rnrnMais attendu qu'ayant constaté qu'à l'issue de ses arrêts de travail, le salarié n'avait pas été destinataire d'une convocation en vue d'un examen de reprise, en sorte que le contrat de travail demeurerait suspendu, la cour d'appel, accomplissant la recherche prétendument omise par la première branche du moyen, a légalement justifié sa décision
;rnrn[/quote]